

# ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER

Personne Physique.

Organisateur : Groupement d'Associations Oetingeaises (G.A.O)

Adresse : rue Saint Antoine 57600 Oeting

---

Se déroulant le dimanche 07 septembre 2025 à 57600 OETING de 08H00 à 18H00  
sur la place des fêtes rue de Folkling à Oeting .

**Je soussigné (e),**

Nom : .....

Prénom : .....

Né (e) le : .....à Département (ou pays) : .....

Ville : .....

Adresse :

.....  
.....  
.....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le : ..... par : .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

**-De ne pas être commerçant (e),**

**-De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce),**

**-De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile  
(Article R321-9 du code pénal).**

**Fait à ..... le .....**

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur avec le règlement ci-joint complété.  
Cette attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la Commune d'Oeting.

# Règlement

Article 1 : Le Groupement d'Association Oetingeoises (G.A.O) est organisateur du vide-grenier se tenant sur le terrain en schiste à Oeting le dimanche 07 septembre 2025 de 08H00 à 18H00. L'accueil des exposants débute à 06H30.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription.

Article 3 : L'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué avec possibilité de mettre 1 véhicule derrière le stand si celui-ci mesure au moins **5 mètres**.

Article 4 : Il est interdit de modifier les emplacements. L'organisateur seul pourra le faire.

Article 5 : Les objets sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable des litiges tel que perte, vol, casse etc.... L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants .....). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 08H00 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du vide grenier, à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.

Article 7 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 9 : Chaque exposant se conformera aux notifications de l'attestation ci jointe et remettra une copie recto/verso de sa pièce d'identité.

Article 10 : Chaque exposant s'engage à respecter les gestes barrières et à s'adapter aux conditions sanitaires Covid en vigueur au moment du vide grenier.

## Note :

**Tables non fournies.**

**Réservation effective après confirmation à réception du paiement et de l'attestation complétée et signée.**

- **Nbr de ml souhaité à 02.50 € le mètre : \_ \_ \_ \_ \_ ou 10 € les 5 mètres.**

**Total : ----- €**

**Inscription à retourner avant le 05/09/2025 accompagnée de**

**vosre paiement à l'ordre du G.A.O.**

**la copie recto-verso de vosre pièce d'identité**

**à Clarence HENRION 8 Rue Jean Jaures 57600 FORBACH**

**ou à Arnaud THILLEMENT 56 Rue Saint Antoine 57600 OETING**

**Pour toute information tél. : 07 70 39 31 68 après 13h00 ou au 07 81 73 74 04**

**Nom / prénom :**

**Signature :**